

Compte-rendu du Conseil Municipal de Villaroux du 11 décembre 2020

Présents : Denise MARTIN, Michel PETIT, Gilles RAFFIN, Daniel LASCOMBE, Marie-Line AUDER, Véronique BLANCHARD, Yves PÊTRE, Claude PISSETTY, Julien VEYSSEYRE, Raymonde ZINTILINI,

Présentation par Laurent Roudet, Agent de l'Office National des Forêts, des projets de coupes de bois dans la forêt communale de Villaroux.

Le plan de gestion de la forêt 2019-2038 a été approuvé par le Conseil Municipal et le Préfet en 2019.

Deux coupes sont prévues ces prochaines années, celle de 200 m³ de sapins programmée en 2019 qui concerne la parcelle A et celle de 120 m³ de feuillus dans la parcelle B prévue en 2020 et reportée en 2022.

Il existe deux sortes de ventes :

- la vente sur pied : les acheteurs visitent la coupe, achètent et exploitent la coupe dans un délai de 18 mois,
- la vente à port de camion : la commune avance les frais de bucheronnage et de débardage, l'exploitation est maîtrisée par l'ONF, les bois sont stockés à port de camion et vendus.

La desserte sur le haut des parcelles est difficile. De plus, il n'existe pas de place communale de stockage, actuellement les bois sont entreposés sur des parcelles privées.

La régénération se fait naturellement, il n'est pas utile de planter des semis.

Pour faciliter la pousse des plants et l'apport de lumière, il est prévu, tous les 10 ans, une coupe de bois pour éclaircissement.

La coupe de la parcelle A pourrait être programmée en 2021 si le cours des bois est favorable. Les frais d'exploitation sont estimés à 6 000.00 € et la recette prévue à 12 000.00 €.

1. Approbation du compte rendu du 9 octobre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes est reporté au 1^{er} juillet 2021. La délibération d'opposition prise le 9 octobre dernier n'est plus valable. Le conseil municipal devra à nouveau délibérer entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

3. Transfert des résultats de clôture du Syndicat d'Assainissement du BREda (SABRE)

La commune a adhéré au SABRE en 2014. Le syndicat a été dissous le 26 décembre 2018. La communauté de communes a pris la compétence. L'actif et le passif du SABRE ont été transférés à chaque commune adhérente, ces dernières doivent statuer sur le reversement des sommes au budget de la communauté de communes.

Les excédents reversés à la commune de Villaroux s'élèvent à 165.62 € pour la section fonctionnement et 1 052.56 € pour la section investissement.

Le Conseil Municipal décide de transférer les fonds à la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

4. Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

La commune a adhéré en 2018 au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie avec le groupement Sofaxis/CNP Assurances.

Le Cdg73 propose la prolongation du contrat pour l'année 2021 par un avenant.

Le Conseil Municipal accepte la prolongation et autorise la signature de l'avenant.

5. Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal décide :

- l'institution du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme,
- de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R. 421-12-d du code de l'urbanisme.

6. Sécurisation de la RD29

Une réunion avec le bureau d'études choisi, EMOAA, et M. Dufour du Département, a permis d'établir un état des lieux.

Une réflexion est menée sur l'implantation des différents éléments de sécurisation proposée par le bureau d'études.

7. Point sur les travaux en cours

Le bureau d'études Verdis a exécuté un relevé topographique de la grange qui permettra d'établir un projet d'aménagement. Un bornage du chemin A Faux est prévu sur 60m environ.

Signature par la commune, le syndicat des eaux et le syndicat départemental d'énergie de la Savoie d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation coordonnée de travaux de renforcement de réseaux d'eau, d'enfouissement de réseaux secs et d'aménagement de voirie.

Suite aux intempéries du 2 juillet 2019, l'accotement de la RD29a s'est effondré. Le Département a entrepris le renforcement du soubassement de la route.

8. Compte tenu des différents syndicats ou commissions

SIVU scolaire : Un appel de fonds aux communes est nécessaire pour abonder les comptes.

L'office de tourisme Cœur de Savoie est transformé en Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)

9. Divers

Les colis de Noël pour les aînés et les places de cinéma pour les enfants de 5 à 15 ans seront distribués le samedi 19 décembre.